

Le municipal



**Port-Daniel-
Gascons**

UN MEILLEUR AVENIR POUR TOUS

Décembre 2022
Volume 22, N° 4

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

District #1 : François Beaudin
Téléphone : (418) 396-5511

District #2 : Jo-Annie Castelloux
Téléphone : (418) 616-2419

District #3 : Denis Langlois
Téléphone : (418) 752-4157

District #4 : Marc-Aurèle Blais
Téléphone : (418) 680-2918

District #5 : Marie-Ève Allain
Téléphone : (418) 689-0874

District #6 : Sylvie Blais
Téléphone : (418) 396-2304

Maire : Henri Grenier
Téléphone : (418) 751-3156



PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE

LUNDI, 16 JANVIER 2023

MOT DU MAIRE

Vœux du conseil municipal



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Au nom des membres du conseil et de toute l'équipe municipale de Port-Daniel-Gascons, je tiens à vous offrir nos vœux les plus chaleureux de bonheur, d'amour et de santé en cette période des fêtes !

Nous vous souhaitons à tous une période des fêtes remplie de moments heureux et une excellente année 2023.

Que l'année 2023 soit riche de joie et de gaieté, pour vous et votre famille et qu'elle déborde de bonheur et de prospérité.

Au cours de la prochaine année, la municipalité poursuivra son travail pour améliorer la qualité de vie de ses citoyennes et citoyens.

En tant que maire de notre magnifique municipalité, je formule également des vœux sincères afin que votre municipalité demeure le lieu de toutes vos aspirations, l'endroit où vous prendrez plaisir à y vivre au quotidien.

Henri Grenier, maire



ÉCOCENTRE

232, route Morin Nord Gascons

Horaire

Écocentre	Du 1 ^{er} mai au 31 octobre	Du 1 ^{er} novembre au 30 avril
Gascons	Mardi, jeudi, samedi 8h à 17h	Mardi et samedi 8h à 16

À compter du 14 février 2022, tous les apports résidentiels sont sans frais, notamment :

Bois / bardeau d'asphalte / gypse / parement de vinyle (clapboard) / résidus verts / métaux / résidus domestiques dangereux (produits d'origine résidentielle seulement)/produits électroniques en fin de vie utile / pneus avec ou sans jantes, d'un diamètre de 48 p maximum / matières recyclables / encombrants

Une limite de **10 voyages** par adresse s'applique.

Pour avoir droit aux apports résidentiels sans frais, l'utilisateur doit présenter

une preuve de résidence.



ARÉNA - PATINAGE - DÉCOR DES FÊTES DÉCEMBRE

20 : 18H À 20H30

21-22-28-29

















13H À 16H

18H À 20H30

Patinage libre /hockey libre
Tous, 0-5 ans, adulte 55 +



COLLECTES 2023 PORT-DANIEL-GASCONS

JANVIER		
LUNDI	MARDI	VENDREDI
2 ←	3 	6 
	10 	
16 		
	24  	
FÉVRIER		
LUNDI	MARDI	
6 	7 	
	14 	
	21 	
27 		
MARS		
LUNDI	MARDI	
	7  	
20 	21 	
	28 	

Source : RITMR GASPÉSIE

NOUVEAU : **Collecte des déchets aux trois semaines**



Pourquoi une collecte des déchets aux trois semaines?

- Pour réduire les coûts de collecte
- Pour augmenter le taux de recyclage et de compostage
- Pour éviter de lever des bacs à déchets presque vides (par contre, sortez votre bac brun régulièrement pour éviter les odeurs)
- Pour préparer à l'arrivée éventuelle en 2024 de la tarification incitative

ATTENTION! L'agent vert est autorisé à inspecter tous les bacs mis à la rue pour veiller à l'application du règlement.

Mon bac à déchets déborde, je fais quoi?



- Réaliser un bon tri : ne jeter que des vrais déchets au bac à déchets, pas de matières recyclables ou compostables
- Apporter vos résidus de construction, produits électroniques, peintures et autres matières valorisables à l'écocentre.

L'hiver

Placez votre bac à une distance d'environ 10 pieds de la ligne blanche pour éviter que la charrue ne l'endommage.

En cas de tempête hivernale, la collecte pourrait être reportée... consultez Memento.

Puis-je avoir un deuxième bac à déchets?

- Non, un seul bac à déchets par logement est permis, à moins d'une autorisation spéciale. Aucune matière recyclable ou compostable ne doit être observée à l'intérieur.

Comment puis-je me procurer un bac brun ou bleu?

- **Brun** : Appelez-nous au 418 385-4200
- **Bleu** : Achetez-le à la quincaillerie et appelez-nous pour nous communiquer le numéro de série.

Retards de collecte

Abonnez-vous à Memento (mmnto.ca)

MEMENTO



Gagnantes du concours de décorations de citrouilles
1^{ère} place : Jo-Annie Brotherton
2^{ième} place : Janick Briand Enfant : Léane Grégoire
Merci de votre belle participation !

DIMANCHE, LE 15 JANVIER 2023
13H À 15H



Venez voir les locaux de la Joujouthèque et de la Bibliothèque en une seule et même visite.

Familiarisez-vous avec le système de prêt. Participez au concours "Ma joujouthèque, Ma programmation" et courez la chance de gagner un prix!



Atelier d'origami pour tous avec Jacques Bujold



Concours de décorations de Noël

Décorez votre maison des plus belles lumières et couleurs qui soient. Courez la chance de gagner un prix (75\$ pour chaque district)

Inscription : madame Sylvie Blais

Chapitre 7

USAGES, BÂTIMENTS ET CONSTRUCTIONS **COMPLÉMENTAIRE**

7.5.4 DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES APPLICABLES AUX BÂTIMENTS **COMPLÉMENTAIRES À UN USAGE DU GROUPE H – HABITATION**

Les dispositions spécifiées aux tableaux suivants pour chaque bâtiment complémentaire doivent être respectées :

7.5.4.2 GARAGE PRIVÉ ATTENANT

NOMBRE MAXIMAL AUTORISÉ PAR TERRAIN	1
SUPERFICIE MAXIMALE	80% de la superficie au sol du bâtiment principal.
HAUTEUR MAXIMALE	Les normes applicables au bâtiment principal s'appliquent au garage attenant.
LARGEUR MAXIMALE	La largeur totale (avec un abri d'auto s'il y a lieu) ne doit pas excéder la largeur du mur avant du bâtiment principal.
IMPLANTATION AUTORISÉE DANS	Les normes applicables au bâtiment principal s'appliquent au garage attenant.
DISTANCE MINIMALE DES LIGNES LATÉRALES OU ARRIÈRE¹	
DISTANCE MINIMALE D'UN AUTRE BÂTIMENT (PRINCIPAL OU COMPLÉMENTAIRE)	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Les garages attenants à une maison mobile sont interdits.

¹ La distance minimale se mesure à partir du mur des fondations du garage attenant.

Nonobstant les distances minimales prescrites au tableau, dans le cas d'habitations jumelées ou en rangée, un garage attenant peut être implanté le long de la ligne latérale mitoyenne du terrain à la condition que celui-ci soit jumelé respectivement à un autre garage de même architecture et situé sur le terrain contigu.

Chapitre 7

USAGES, BÂTIMENTS ET CONSTRUCTIONS **COMPLÉMENTAIRE**

7.5.5 DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES APPLICABLES AUX BÂTIMENTS **COMPLÉMENTAIRES À UN USAGE DU GROUPE H – HABITATION**

Les dispositions spécifiées aux tableaux suivants pour chaque bâtiment complémentaire doivent être respectées :

7.5.4.3 GARAGE PRIVÉ ISOLÉ

NOMBRE MAXIMAL AUTORISÉ PAR TERRAIN	1
SUPERFICIE MAXIMALE	Le plus restrictif des deux à savoir, 80% de la superficie au sol du bâtiment principal ou 100 m ² .
HAUTEUR MAXIMALE	6 m
IMPLANTATION AUTORISÉE DANS	Cours avant, arrière et latérales Il doit respecter la marge de recul avant prescrite pour le bâtiment principal et ne peut être situé dans la projection de la façade du bâtiment principal donnant sur rue.
DISTANCE MINIMALE DES LIGNES LATÉRALES OU ARRIÈRE¹	1 m
DISTANCE MINIMALE D'UN AUTRE BÂTIMENT (PRINCIPAL OU COMPLÉMENTAIRE)	2 m

¹ La distance minimale se mesure à partir du mur des fondations du garage détaché. Nonobstant les distances minimales prescrites au tableau, dans le cas des habitations jumelées, un garage détaché peut être implanté le long de la ligne latérale mitoyenne du terrain, à la condition que celui-ci soit jumelé respectivement à un autre garage détaché de même architecture et situé sur le terrain contigu.

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

La tenue des séances ordinaires du Conseil municipal débiteront à 19h, en alternance à la salle communautaire de la Maison LeGrand et au Centre multifonctionnel de Gascons, sauf pour celles du 12 juin et du 11 septembre 2023 qui seront tenues au Club de l'Âge d'or "Three Stars", sauf avis contraire dans l'éventualité où les consignes sanitaires en vigueur du gouvernement du Québec ne permettent pas la tenue des séances du conseil à ces endroits.

Lundi, 16 janvier 2023	salle communautaire de la Maison LeGrand
Lundi, 13 février 2023	Centre multifonctionnel de Gascons
Lundi, 13 mars 2023	salle communautaire de la Maison LeGrand
Mardi, 11 avril 2023	Centre multifonctionnel de Gascons
Lundi, 8 mai 2023	salle communautaire de la Maison LeGrand
Lundi, 12 juin 2023	salle du Club de l'Âge d'or «Three Stars»
Lundi, 10 juillet 2023	Centre multifonctionnel de Gascons
Lundi, 14 août 2023	salle communautaire de la Maison LeGrand
Lundi, 11 septembre 2023	salle du Club de l'Âge d'or «Three Stars»
Mardi, 10 octobre 2023	Centre multifonctionnel de Gascons
Lundi, 13 novembre 2023	salle communautaire de la Maison LeGrand
Lundi, 11 décembre 2023	Centre multifonctionnel de Gascons

SOUTIEN AUX PROCHES AIDANTS DES AÎNÉS

Le Centre d'action bénévole Saint-Siméon-Port-Daniel offre à la population de son territoire un programme de soutien aux personnes proches aidantes des aînés.

Ce projet existe pour soutenir individuellement la personne proche aidante et organise aussi des rencontres de groupe, des ateliers, des formations et offre également du répit.

Vous vous reconnaissez et vous aimeriez vous sentir moins seule et participer à des activités enrichissantes et stimulantes?

Peut-être connaissez-vous aussi quelqu'un qui pourrait bénéficier de ce soutien? N'hésitez pas à communiquer avec votre Centre d'action bénévole.

Liza Garant

Intervenante au Soutien des proches aidants des aînés.

418-752-5577 poste 6



CENTRE D'ACTION
BÉNÉVOLE
SAINT-SIMÉON • PORT-DANIEL

projet financé par l'Appui

POUR NOUS CONTACTER



418-396-5225	poste
Réception et taxation :	120
Inspectrice municipale :	121
Directeur des travaux publics:	122
Bibliothèque :	123
Aréna Marco-Sébastien Cyr :	128
Bureau d'accueil touristique :	129
Parc Colborne :	133
CPA La Souche :	135
restaurant :	136
Technicienne en loisirs	137
Dir. des loisirs, culture et tourisme :	124
Service Incendie :	125
Comptabilité :	126
Secrétariat :	133
Direction générale :	131
Adjointe à la direction :	134
Bureau du maire :	127

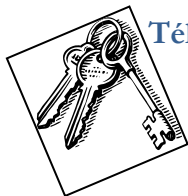
**HEURES D'OUVERTURE DES BUREAUX MUNICIPAUX
MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL—GASCONS**

Du lundi au jeudi

De 8h30 à 12h - 13h à 16h00

Vendredi : 8h30 à 12h00 Fermé en PM

Téléphone : 418 396-5225 Télécopieur : 418 396-5588



POINT DE SERVICE DE GASCONS

Directeur des loisirs, culture et tourisme : 124

Technicienne en loisirs : 137

Téléphone : 418 396-5225 Télécopieur : 418 396-2333

**Les bureaux municipaux seront fermés :
Du 23 décembre 2022 au 5 janvier 2023 (pour les citoyens)**



PROCHAINE PARUTION : Mars 2023

Si vous avez des communiqués à faire paraître dans le prochain bulletin municipal, veuillez-nous les faire parvenir au :

Courriel : gascons@munpdg.ca

Fax : 418-396-5588 (identifiés pour le bulletin municipal)

Courrier : 494, route 132 Port-Daniel Qc G0C 2N0